



CRITÈRES DE SÉLECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SAISON 2017/2018

Votés au Comité Directeur du jeudi 12 octobre 2017

M15

Individuel : (quota : à définir par la FFE)

La sélection pour la ½ finale H2028 se fera dans l'ordre du classement national actualisé après le ¼ de finale.

Les X tireuses du quota pour la Fête des Jeunes sont qualifiées en additionnant les points :

- obtenus en filière H2028
- championnat de ligue (coefficient = 15 / **obligatoire**)

Equipe : (quota : à définir par la FFE)

- Les tireuses dans les 50 premières métropolitaines du classement actualisé après la 3^{ème} épreuve H2028.
(Le manque d'assiduité aux regroupements pourrait entraîner une révision de cette sélection.)
- S'il y a lieu, les tireuses du classement formé par :
 - les points obtenus en filière H2028
 - les points du Championnat de ligue (coefficient = 15)

M17 – M20

Individuel (N1) : (application du règlement sportif FFE)

Individuel (N2)* : (quota : à définir par la FFE)

- Les meilleures du classement de ligue non qualifiées par le classement national, en ajoutant les points de :
 - Epreuve Ile-de-France 1 (coefficient = 45)
 - Championnat Ile-de-France (coefficient = 45)
 - Critérium de ligue (coefficient = 35)
 - Championnat de ligue (coefficient = 55)

Pour faire partie du classement de ligue, il faut avoir participé, au minimum, à une des deux épreuves de ligue.

Equipe :

- La sélection au championnat de France par équipes s'effectue uniquement par une épreuve nationale.

Seniors

Individuel (N1- N2) : (voir le règlement sportif FFE)

Individuel (N3)* : (quota : à définir par la FFE)

- Les meilleures du classement de ligue non qualifiées par le classement national, en ajoutant les points de :
 - 2 Opens Ile-de-France (coefficient = 50)
 - Circuit National de Soissons (coefficient = force de la compétition au classement national)
 - Championnat de ligue (coefficient = 90 / **obligatoire**)

Equipe :

- N1 : CE Aulnay sous Bois 1, AS Bondy 1, VGA Saint-Maur 1
- N2 : CE Aulnay sous Bois 2, AS Bondy 2, Melun VDS, VGA Saint-Maur 2
- N3 : La sélection s'effectue lors du championnat de ligue. Les quotas ne sont plus mis en commun au niveau IDF.

*Si le nombre de tireuses dans le classement de ligue n'est pas suffisant pour remplir le quota alloué, les places restantes seront données aux tireuses à jour de licence, ayant un résultat entrant dans le classement national (circuit national, zone, championnat de ligue, ...) dans l'année écoulée et par ordre du classement national.